

Initiatives ministérielles

pourront la lire et se rendre compte que ce n'est pas contraire à la loi.

M. Althouse: J'ai dit: Obéissez à la loi.

M. Shields: Nous allons permettre aux agriculteurs d'obtenir des fonds qu'ils ne pouvaient pas se procurer auparavant, car ces fonds sont garantis par le gouvernement. Peu importe si la terre ou le matériel sont grevés de dettes, le paiement porte strictement sur les produits et est absolument garanti par le gouvernement. Tous les producteurs peuvent obtenir, à la discrétion du ministre, un montant allant jusqu'à 250 000 \$. Certains de mes collègues d'en face voudraient laisser entendre qu'aucun agriculteur n'utilisera tout ce montant. J'ignore ce que font les producteurs de leur circonscription, mais ce n'est certes pas l'impression que m'ont donnée ceux de ma région.

Je voudrais dire clairement que le leader parlementaire du gouvernement et les députés de l'opposition officielle qui ont siégé au Comité de l'agriculture ont tenu des négociations. Des députés de ce côté-ci de la Chambre se sont réunis avec le leader parlementaire du NPd et d'autres députés d'en face. Les premières discussions ont eu lieu à la fin de juin.

D'importantes discussions ont débuté à notre retour à la Chambre en septembre, mais les députés de l'opposition n'ont donné que des réponses évasives. Ils n'ont fait qu'exprimer toute l'animosité qu'ils avaient ressentie en raison des élections de façon à nous empêcher de présenter ce projet de loi à la Chambre. Ils se plaignent maintenant de l'application de la clôture. Or, c'est la seule façon dont nous pourrions procéder. Nous allons l'appliquer, car notre gouvernement est ici pour faire ce qu'il convient de faire.

Notre gouvernement se soucie depuis toujours des agriculteurs. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur ses réalisations. Nous nous préoccupons de la collectivité agricole et nous continuerons de la faire.

Je vois que vous êtes d'accord avec moi, monsieur le Président. Vous avez souri, du moins. Je ne devrais pas vous accuser de cela, monsieur le Président, vous êtes censé être impartial.

Les faits sont cependant notoires. Les producteurs de ma circonscription et d'autres circonscriptions albertaines à qui j'ai parlé accepteraient volontiers de payer un

taux d'intérêt raisonnable sur les avances parce qu'ils savent que le gouvernement ne peut continuer ainsi. Ils le savent. Quand je leur dis qu'on leur chargera le taux de base et que les sommes sont garanties par le gouvernement, et qu'il est même possible que l'intérêt soit inférieur au taux de base, je recueille un appui total pour le projet de loi.

Je fais appel au bon sens de mes amis de l'autre côté de la Chambre, je leur demande de nous laisser adopter le projet de loi comme il se doit, afin que nous puissions apporter aux producteurs l'aide dont ils ont besoin.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je suis bien content que le député d'Athabasca ait abrégé un peu son intervention. Je pense qu'il n'était pas en verve. Il nous a en tout cas fait perdre notre temps. Il n'a réussi qu'à déformer les faits. Je résumerais ses propos par ces trois mots: bafouillage, blague et balivernes.

Le député a dit qu'il faisait une mise au point, qu'il rectifiait les faits. Il n'a réussi qu'à embrouiller davantage les choses et à déformer les faits.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Athabasca invoque le Règlement.

M. Shields: Monsieur le Président, je vous demande si l'accusation de déformer les faits est parlementaire. Vous verrez qu'elle ne l'est pas selon Beauchesne. Je demande au député de mesurer ses paroles. Je comprends que la discussion puisse parfois être vive. Je peux comprendre qu'il soit d'une opinion différente. Mais accuser un autre député de déformer les faits équivaut à l'accuser de mentir. C'est clairement antiparlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je consulterai les «bleus» et, s'il le faut, je rendrai une décision.

Le député de Winnipeg St. James a la parole.

M. Harvard: Monsieur le Président, je ne m'étais pas rendu compte que le député d'Athabasca était si sensible, si délicat, si fragile. On ne croirait pas. . .

M. Shields: Je ne suis pas délicat. C'est une simple question de courtoisie et de savoir-vivre.

M. Harvard: Monsieur le Président, que le député d'Athabasca se rassure, je ne l'ai pas accusé de déformer délibérément les faits. J'ai dit plutôt que ses observations